



Luxembourg, le 9 avril 2013

Heure d'actualité au sujet des sanctions à disposition de l'Union européenne

Dépôt: Monsieur Xavier BETTEL

1

## RESOLUTION

### La Chambre des Députés,

Considérant la révision constitutionnelle adoptée par le Parlement hongrois le 11 mars 2013 ;

Relevant que les amendements apportés à la Constitution hongroise retirent à la Cour constitutionnelle une grande partie de ses pouvoirs s'agissant notamment de jurisprudences se référant à la Cour européenne des droits de l'Homme ou en réintroduisant des dispositions annulées par la Cour constitutionnelle ;

Rappelant qu'il s'agit de la quatrième modification de la constitution hongroise sous le gouvernement actuel ;

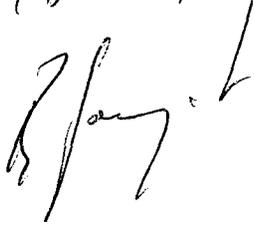
Rappelant que suite à la précédente révision constitutionnelle, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Commission européenne avait entamé des procédures d'infraction contre la Hongrie en raison d'inquiétudes à propos de l'indépendance de la banque centrale et des instances nationales de protection des données et des mesures affectant le système judiciaire ;

### décide

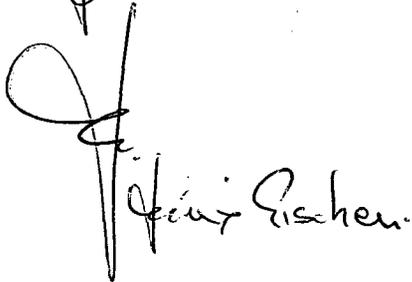
de faire part au Parlement hongrois de ses graves inquiétudes quant au respect des règles régissant un Etat de droit,

de demander au Parlement hongrois, dans l'intérêt commun des citoyens hongrois et de l'Union européenne, de se conformer aux recommandations, objections et demandes de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe relatives aux questions susmentionnées et de modifier les lois concernées en conséquence, dans le respect des valeurs fondamentales et des normes de l'Union européenne.

(Ben Fayat)

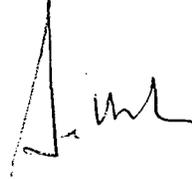


(Y. Merdes)



Jörg Fischer

(Klaus Bittel)



(Felic Pruc)



(F. Kartheiser)